Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

définit individuellement avec l'OTAN son programme de coopération. Peuvent y adhérer, aussi bien les Etats qui sont liés par une alliance militaire que les Etats neutres. L'OTAN l'a officiellement confirmé. Les autres neutres en Europe, la Suède, l'Autriche et la Finlande, ont d'ores et déjà adhéré au Partenariat pour la paix. Un Etat neutre est en principe insoupçonnable et sans parti-pris lorsqu'il s'engage dans la résolution d'un conflit en dehors de son territoire. Dans le même temps, il peut ainsi réduire les risques d'une perte éventuelle de sa neutralité : en effet, s'il était, lui-même, la victime d'une attaque par un Etats tiers, il devrait sans doute s'allier avec d'autres Etats afin d'assurer sa propre défense.

Une participation aux programmes du Partenariat pour la paix n'est en aucun cas la première phase d'une adhésion à l'OTAN. Si cela était le cas, la Suisse ne pourrait pas coopérer, car l'abandon de la neutralité n'est pas dans son intérêt. D'ailleurs, cette mesure ne trouverait pas de majorité, ni au Parlement, ni dans le peuple.

Après les longues réflexions du Conseil fédéral concernant la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix, le temps me semble être venu de prendre une décision. Il s'agit de modifier la troisième mission de l'armée « Contribuer à la promotion de la paix au niveau international, avant tout en Europe » et de mieux en tenir compte. Il ne faudra que quelques moyens supplémentaires pour que l'armée puisse appuyer les efforts de la diplomatie.

Nous Suisses, nous serons aussi utilisés au-delà de nos frontières. Le Partenariat pour la paix existe aujourd'hui sans la Suisse qui reste le dernier Etat neutre européen à ne pas en faire partie. Il pourrait nous offrir quelque chose, mais aussi bénéficier de notre apport.

P. A.

«Moi, je suis bien à la VAUDOISE. Le partenaire idéal qui m'offre une palette complète d'assurances.»

Siège social:
Place de Milan
1001 Lausanne
Tél. 021/618 80 80
Fax 021/618 81 81

A votre service dans toute la Suisse

VAUDOISE ASSURANCES

assure le bien-être